

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2017**

Délibération
n° 2017.10.557

**Plan Local
d'Urbanisme de la
commune de BRIE :
Bilan de la
concertation**

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 octobre 2017**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Michel CARTERET

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Jean-Philippe POUSSET, Bernard CONTAMINE à Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernadette FAVE à Patrick BOURGOIN, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Joël GUITTON à Xavier BONNEFONT, Isabelle LAGRANGE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER, Alain THOMAS à Jacky BOUCHAUD

Suppléant(s) :

Jean REVEREAULT par Michel CARTERET

Excusé(s) :

Sabrina AFGOUN, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Samuel CAZENAVE, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Bernadette FAVE, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Yannick PERONNET, Bruno PROUX, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.10.557**

URBANISME

Rapporteur : **Monsieur VEAUX**

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BRIE : BILAN DE LA CONCERTATION

La commune de Brie a prescrit la révision de son plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU) par délibération du conseil municipal en date du 29 novembre 2012. Depuis cette date, la commune travaille avec tous les partenaires associés à l'élaboration de ce document communal stratégique pour les dix ans à venir.

Conformément aux articles L103-2 à L 103-6 du code de l'urbanisme, la délibération du 29 novembre 2012 a défini les objectifs et modalités de la concertation qui s'est déroulée tout au long de l'élaboration du PLU et jusqu'à son arrêt.

Les modalités de la concertation étaient définies de la façon suivante :

- réalisation d'une réunion publique (présentation du diagnostic, PADD),
- mise à disposition du public des documents présentés,
- mise à disposition d'un registre permettant de recueillir les observations des habitants.

La commune de Brie a organisé 2 réunions publiques le 1^{er} octobre 2015 et le 12 octobre 2016, suivies de débats lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme, réunissant entre 40 et 100 personnes.

Afin d'informer la population de la tenue de ces réunions publiques, plusieurs outils ont été utilisés :

- un affichage sur les panneaux de la commune,
- une publication dans le bulletin d'information de la commune « Brie infos »,
- une information sur le site internet de la commune.

Une concertation spécifique a eu lieu avec les exploitants agricoles, à travers un questionnaire distribué à tous ainsi que la tenue de 2 réunions, le 30 octobre 2014 et le 14 novembre 2014. Chaque exploitant a été invité personnellement à cette rencontre. Au total 12 exploitants ont répondu favorablement à l'invitation et au questionnaire.

Un registre d'observations a été mis à disposition du public en mairie de Brie, dès décembre 2012 pour permettre au public de consigner les remarques et leurs demandes concernant la procédure d'élaboration du PLU. Les documents étaient consultables au fur et à mesure de l'avancée des travaux du plan local d'urbanisme, notamment le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), le zonage, les orientations d'aménagements et de programmations...

Ainsi 35 remarques ont été inscrites au registre et 49 courriers ont été reçus en mairie et à l'agglomération. Par ailleurs les élus ont reçus spécifiquement les habitants qui le souhaitaient pour prendre en compte leurs remarques et demandes, expliquer les choix opérés et le détail de la procédure d'élaboration du PLU.

Enfin, tout au long des travaux d'élaboration, les habitants ont été tenus au courant des avancées, comme en témoigne les publications dans le « Brie Infos » de septembre et octobre 2015 et septembre, octobre et décembre 2016.

Cette concertation a permis à tous ceux qui le souhaitent de s'exprimer par différents canaux. Ainsi, plusieurs demandes sont parvenues à la commune et ont été consignées dans le registre prévu à cet effet. Les sollicitations ont été analysées par la commission en charge de la révision du PLU dans le cadre des études et réflexions portant sur le règlement graphique.

D'autre part, la commune a utilisé son bulletin municipal pour communiquer auprès du plus grand nombre (publications en septembre et octobre 2015 et en septembre, octobre, novembre et décembre 2016).

Depuis le 11 mars 2015, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême est compétente en matière de planification.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Brie est membre de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, compétente en matière de planification.

Par délibération du 6 février 2017, le conseil municipal de Brie a demandé à la communauté d'agglomération de GrandAngoulême de reprendre et d'achever la procédure de révision du PLU.

Par délibération du 16 février 2017, le conseil communautaire de GrandAngoulême a accepté de reprendre et d'achever la procédure de révision du PLU de la commune de Brie.

A cette étape de la procédure, la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, est déclarée close.

Vu les articles L 103-2 à L 103-6 du Code de l'Urbanisme,

Vu les articles L.151-1 et suivants du Code de l'urbanisme précisant les modalités d'exercice de la compétence « plan local d'urbanisme,

Vu la délibération de la commune de Brie en date du 29 novembre prescrivant la révision du plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU) et précisant les objectifs et les modalités de la concertation,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mars 2015 transférant la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême,

Vu la délibération en date du 6 février 2017 du conseil municipal de Brie demandant la poursuite de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme,

Vu la délibération communautaire du 16 février 2017 autorisant la poursuite de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme,

Vu le bilan de la concertation dressé dans la présente délibération,

Vu l'annexe 1,

Considérant que cette concertation a permis d'intégrer dans les documents constitutifs du PLU les préoccupations des habitants.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 11 octobre 2017,

Je vous propose :

DE CONSTATER que les modalités de concertation fixées par délibération du 29 novembre 2012 ont été respectées ;

D'APPROUVER le bilan de la concertation reprenant l'ensemble des démarches entreprises tout au long de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Brie.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tout document concernant cette procédure.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de l'agglomération pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans les deux journaux diffusés dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 octobre 2017	<u>Affiché le :</u> 24 octobre 2017



ANNEXE 1

Elaboration du PLU de Brie

Bilan de la concertation

La commune de Brie a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme le 29 novembre 2012.

Conformément à l'article L153-11 du code de l'urbanisme qui précise que « *l'autorité compétente mentionnée à l'article L 153-8 prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et précise les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément à l'article L103-3* », la commune de Brie a fixé les modalités de concertation dans sa délibération de prescription.

Les modalités de concertation étaient définies de la façon suivante :

- réalisation d'une réunion publique (présentation du diagnostic, PADD),
- mise à disposition du public des documents présentés,
- mise à disposition d'un registre permettant de recueillir les observations des habitants.

1. Le déroulement de la concertation

Réunions Publiques et débats publics

La commune de Brie a organisé 2 réunions publiques, suivies de débats lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le 1^{er} octobre 2015 et le 12 octobre 2016.

Afin d'informer la population de la tenue de ces réunions publiques, plusieurs outils ont été utilisés :

-un affichage sur les panneaux de la commune,



**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

La commune est en cours de transformation de son Plan d'Occupation des sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Afin de vous présenter l'avancement des travaux, vous êtes invités à la

**RÉUNION PUBLIQUE
DE CONCERTATION**

**MERCREDI 12 OCTOBRE 2016
à 18 h 30
à la Salle des Fêtes**

Nous vous présenterons le zonage, les grandes lignes du règlement, les orientations d'aménagement et de programmation.

TRANSFORMATION DU POS
(Plan d'Occupation des Sols)
en PLU
(Plan Local d'Urbanisme)

INVITATION À LA RÉUNION PUBLIQUE POUR LA PRÉSENTATION DU PADD
(Projet d'Aménagement et de Développement Durables) le

JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2015 À 18 H 30
À LA SALLE DES FÊTES

-une information a été transmise aux habitants via le bulletin d'information de la commune « Brie infos » en septembre et octobre 2015 et en septembre, octobre et décembre 2016.



Infos

MAIRIE
106 rue de la Mairie
Le Bourg
16590 BRIE
☎ 05 45 69 96 89
✉ mairie@brie.fr
www.brie.fr

Septembre 2015
N° 323 -supplément



Le Plan Local d'Urbanisme de Brie (PLU)

Le PLU est un document de planification qui définit le projet de territoire de la commune ; les grandes orientations pour demain en matière d'habitat, d'environnement, de développement économique ou encore de déplacements.

Le PLU est également un outil réglementaire qui fixe les règles d'utilisation du sol (où construire ? pour quels types de constructions ? quels sont les sites protégés ?...).

Il remplace ainsi le Plan d'Occupation des Sols adopté en 2000.

Afin de mener à bien cette démarche, l'équipe municipale, après une mise en concurrence, a choisi le bureau d'études URBANhymns. Son rôle consiste à réaliser les études et assurer le bon déroulement de la procédure ; le diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durables, le règlement et le zonage suivi de la consultation des services et de l'enquête publique (courant 2016).

Il s'agit d'un grand chantier entamé en 2014 qui était devenu nécessaire pour prendre en compte à la fois l'évolution du contexte communal et local avec notamment l'approbation du schéma de cohérence territoriale de l'Angoumois et surtout du contexte législatif (NATURA 2000, Grenelle de l'environnement, Loi ALUR...).

La municipalité, qui souhaite assurer le dialogue avec les habitants dans le cadre de la concertation, met à votre disposition un registre en mairie avec des documents consultables au fur et à mesure de l'étude.

Cela vous permettra de faire part de vos remarques et observations sur ce dossier.

En outre elle vous invite à participer aux réunions publiques de concertation. La première se tiendra le

JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2015 à 18h30
à la salle des fêtes

Ce sera l'occasion de vous présenter les enjeux du passage du PLU et le projet de territoire de la commune.

INAUGURATION de l'espace modulaire de l'école de la Prévoiterie

VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2015
sur place à partir de 17 h 30 pour la

visite des nouveaux locaux

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie à partir de 18 h 30

INSCRIPTION LISTE ÉLECTORALE

Pour permettre aux personnes, non inscrites ou ayant changé de domicile et remplissant les conditions nécessaires, de pouvoir voter lors des :

Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015,

Une révision exceptionnelle des listes électorales est prévue. Vous pouvez, en présentant une pièce d'identité et un justificatif de domicile, demander votre inscription à la Mairie aux horaires habituels d'ouverture, jusqu'au

MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2015 inclus

Vous pouvez également, effectuer votre inscription en ligne :

<http://ndel.mon-service-public.fr/inscriptions-listes-electorales.html>

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes nés en **SEPTEMBRE 1999** sont priés de se présenter à la mairie, munis du livret de famille, en vue du recensement militaire, le mois même de leurs 16 ans, aussitôt après leur date d'anniversaire.

Service-Public.fr



Infos

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Octobre 2015
N° 324

MAIRIE
106 rue de la Mairie
Le Bourg
16590 BRIE
☎ 05 45 69 96 89
☎ 05 45 69 93 87
✉ mairie@brie.fr
www.brie.fr



Horaires d'ouverture au public

Lundi, Vendredi : 9h - 12h / 13h - 17h
Mardi, Mercredi, Jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h

Date du dépôt des articles pour le prochain « Brie Infos »

Jeu 15 octobre 2015
adresse mail pour l'envoi des documents
service-information@brie.fr

L'actualité par MAIL

Si vous souhaitez recevoir chaque semaine les infos de votre commune par mail, contactez : aurelie.dubois@brie.fr

L'info quotidienne :
<http://brie.blogs.charentelibre.fr/>

Nous vous rappelons l'invitation à participer à la première réunion publique de concertation qui se tiendra le

JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2015 à 18 h 30
à la salle des fêtes

Ce sera l'occasion de vous présenter les enjeux du passage du PLU et le projet de territoire de la commune.

Une seconde réunion suivra et aura pour objet la présentation du zonage et des grandes lignes du règlement.

ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS

Exceptionnellement, le programme des vacances de Toussaint du Centre Ados ne paraîtra pas dans le Brie Infos.

Il sera disponible à partir du 24 septembre :

- en mairie, sur le site internet « ados.brie.fr » et envoyé par mail aux jeunes présents dans nos listing.

Pour tous renseignements :
Contacter Aurélie (à partir du 14 septembre) au 05 45 69 24 37 ou 06 82 44 16 23

INSCRIPTIONS à partir du : LUNDI 5 OCTOBRE à 13 h 30

L'ACCUEIL DE LOISIRS « SAFABRIE »

ouvrira ses portes pendant les VACANCES D'AUTOMNE 2015 aux enfants de 3 à 12 ans.

Projet d'animation 2015 - 2016

Vacances d'automne : peuples d'Asie et d'Océanie (Nagas, Gonds, Dongrias, Bondas, Gadabas...)

Inscriptions : du 28 SEPTEMBRE au 2 OCTOBRE 2015
au bureau d'accueil de Safabrie.

« Rendez-vous en terres inconnues »

Les enfants découvriront des peuples qui vivent en petit nombre ainsi que leurs habitudes de vie quotidienne, leurs environnements, leurs consommations, leurs éducations...

Nous rappelons que :

- pour les petites vacances, les inscriptions se font sur des journées entières,
- aucune réservation ne sera faite par téléphone mais elles se feront sur place,
- au-delà de cette date, les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles.

Plus de renseignements au 05 45 69 95 77

BRIE

Infos

Octobre 2016
N° 336

MAIRIE
106 rue de la Mairie
Le Bourg
16590 BRIE
☎ 05 45 69 96 89
☎ 05 45 69 93 87
✉ mail : mairie@brie.fr
www.brie.fr

Horaires d'ouverture au public
Lundi, Vendredi : 9h - 12h / 13h - 17h
Mardi, Mercredi, Jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h

Date du dépôt des articles pour le prochain « Brie infos »
le 10 OCTOBRE 2016
adresse mail pour l'envoi des documents : service-information@brie.fr

Horaires de concertation
Lundi, Vendredi : 9h - 12h / 13h - 17h
Mardi, Mercredi, Jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h

Collecte de cartons et papiers à l'école de la Prévôtterie
La prochaine benne sera à l'angle du grand parking de l'école du LUNDI 3 au JEUDI 13 OCTOBRE 2016.

Internet « TRÈS HAUT DÉBIT »
Après un retard de l'installation par les opérateurs, l'Internet « Très Haut Débit » arrive progressivement dans les foyers.

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES DE BRIE organise une

BOURSE AUX VÊTEMENTS
Adultes / enfants et jouets
DIMANCHE 9 OCTOBRE 2016
de 9h à 13h 30
Salle des Fêtes de Brie

LES TALENTS BRIAUDS
Vous êtes Briauds et vous avez un « talent » artistique, une passion créative !
Faites-vous connaître avant le 7 OCTOBRE 2016

BRIE

Infos

Décembre 2016
N° 338

MAIRIE
106 rue de la Mairie
Le Bourg
16590 BRIE
☎ 05 45 69 96 89
☎ 05 45 69 93 87
✉ mail : mairie@brie.fr
www.brie.fr

Horaires d'ouverture au public
Lundi, Vendredi : 9h - 12h / 13h - 17h
Mardi, Mercredi, Jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h

Date du dépôt des articles pour le prochain « Brie infos »
le 10 DÉCEMBRE 2017
adresse mail pour l'envoi des documents : service-information@brie.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
Dans le cadre de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols en Local d'Urbanisme, la surface des zones constructibles devant considérablement réduite, une majeure partie de fonds de parcelles ou de parcelles actuellement constructibles sont susceptibles d'être déclassées.

RESTOS DU CŒUR
Campagne d'hiver 2016 / 2017
Réouverture du centre de Gond-Pontouvre - 219 route de Viers (entrée 1 rue Kießer) -
MARDI 22 NOVEMBRE 2016 à 14h

BIBLIOTHÈQUE
VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2016 à 20h30 au CCAL

RECENSEMENT
Le recensement de la population permet :

« ARTS EN BRIE »
Section de Brie Loires et Culture

BRIE

Infos

Journée Solidarité
La commission "Action sociale et solidarité" propose un après-midi récréatif
JEUDI 22 septembre 2016
à partir de 14h à la salle des fêtes

PLAQUETTES D'INFORMATION
La commission « Action sociale et Solidarité » et le CCAS vous proposent des plaquettes sur les thèmes suivants :

Atelier Aides aux devoirs
Cette année encore, la mairie de Brie met en place un atelier d'aides aux devoirs avec une priorité pour les élèves de 6^e qui habitent Brie.

Accueil de Loisirs Adolescents de Brie
Exceptionnellement, le programme des vacances de Toussaint du Centre Ados ne paraîtra pas dans le Brie Infos.

RECENSEMENT MILITAIRE
Les jeunes nés en SEPTEMBRE 2000 sont priés de se présenter à la mairie, munis du livret de famille, en vue du recensement militaire, le mois même de leurs 16 ans, aussitôt après leur date d'anniversaire.

Le Plan Local d'Urbanisme de Brie (PLU)
Le PLU est un document de planification qui définit le projet de territoire de la commune, les grandes orientations pour demain en matière d'habitat, d'environnement, de développement économique ou encore de déplacements.

REUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION
MERCREDI 12 OCTOBRE 2016 à 18h30 à la salle des fêtes

REPAS DE QUARTIER
Aux habitants du Lotissement Champ Pradaud, Routs de la Prévôtterie, Rue du stade, Chemin de la Cure

RESEAU VERT
ATTENTION à compter du 1er septembre 2016 certains horaires peuvent être modifiés.

BRIE

Infos

Novembre 2016
N° 337

MAIRIE
106 rue de la Mairie
Le Bourg
16590 BRIE
☎ 05 45 69 96 89
☎ 05 45 69 93 87
✉ mail : mairie@brie.fr
www.brie.fr

Horaires d'ouverture au public
Lundi, Vendredi : 9h - 12h / 13h - 17h
Mardi, Mercredi, Jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h

Date du dépôt des articles pour le prochain « Brie infos »
le 10 NOVEMBRE 2016
adresse mail pour l'envoi des documents : service-information@brie.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
Suite à la réunion publique du mercredi 12 octobre dernier à la salle des fêtes le zonage sera affiché en mairie jusqu'au 30 novembre 2016

RAMASSAGE DU PAPIER à l'école du Bourg
OBJECTIF LA BOURBOULE

COLLECTE DE JOUETS ET DE VÊTEMENTS ENFANTS
au profit des RESTO DU CŒUR

« ARTS EN BRIE »
Section de Brie Loires et Culture

-une information a été transmise aux habitants via le site internet de la commune



- **Réunion publique du 1^{er} octobre 2015**

La première réunion publique a eu lieu le 1^{er} octobre 2015 à la salle des fêtes de la commune et a réuni environ 40 personnes.

Cette première réunion a porté sur la présentation des enjeux tels qu'issus du diagnostic et sur les premières pistes du projet d'aménagement et de développement durables.

Mme BALLIN du bureau d'études URBANhymns a commencé par rappeler que la révision du PLU était très cadrée. Le contenu du PLU comme sa forme sont définis précisément par le code de l'urbanisme. Elle présente notamment une pyramide des normes pour montrer que le PLU doit, soit prendre en compte, soit être compatible avec de nombreux documents de différentes valeurs (directives européennes comme les directives Habitat et Oiseaux, les grandes lois instrumentales et le code de l'urbanisme ainsi que les documents supra-communaux que sont les Schémas de Cohérence Territoriale). Elle rappelle alors les objectifs définis par ce dernier à l'échelle du Pays de l'Angoumois en termes de modération de consommation d'espace, de densité (10 logement /hectare) ou encore de préservation de l'environnement...

Elle a exposé ensuite dans le détail les enjeux de la révision du PLU de BRIE insistant notamment sur le patrimoine naturel et paysager. Il s'agit là de thèmes sensibles sur le territoire de Brie qui a subi de très grandes mutations ces dernières décennies du fait d'une très forte urbanisation. Cette dernière suscite un certain nombre de questions du point de vue fonctionnel, des déplacements, des réseaux mais aussi des incidences sur les paysages et sur l'environnement...

Puis, ont été décrits les différents enjeux et les premières pistes du projet :

- La protection du massif forestier de la Braconne et les lisières forestières en tant que réservoir de biodiversité
- La préservation des îlots forestiers sur le plateau
- La protection des vallées et combes pour leur rôle dans le fonctionnement écologique
- La préservation des pelouses calcicoles
- Le maintien de l'espace agricole ponctué de haies et de prairies naturelles...
- La protection des motifs boisés, haies et arbres isolés en tant qu'éléments structurants des paysages
- La prise en compte du relief et des cônes de vue (éviter la privatisation des cônes de vue remarquables)
- La recherche de limites d'urbanisation claires et la gestion des franges avec les espaces agricoles et naturels
- La préservation du plateau agricole
- La valorisation des entrées de bourg notamment de l'entrée sud (à la fois sur le plan paysager et sécuritaire)
- La valorisation du patrimoine bâti ancien
- Le maintien de la population et de l'offre en équipements
- La promotion des déplacements doux (cycles et piétons)
- Le maintien des activités économiques (des deux zones d'activités, des exploitations agricoles...)
- Le soutien aux activités agricoles en prenant soin d'éviter les conflits de voisinage lié au développement du résidentiel
- La régulation du rythme de la construction et l'optimisation des espaces
- Le renforcement du bourg en tant que pôle d'équipements, de commerces et de services...

Suite à cette présentation, les habitants ont pu exprimer leurs avis, remarques et demandes. Celles-ci n'ont pas portés sur les orientations présentées et sur les objectifs de la commune mais sur le devenir des anciens terrains constructibles au POS. Mr Le Maire a expliqué la difficulté de l'exercice qui est de réduire l'étalement urbain.

- **Réunion publique du 12 octobre 2016**

La seconde réunion publique a eu lieu le 12 octobre 2016 à la salle des fêtes de la commune et a réuni environ 100 personnes.

Mme BALLIN du bureau d'études URBANhymns a rappelé quelques éléments de contexte et de procédure. Le PLU et notamment le zonage a ainsi donné lieu à de nombreux échanges avec les personnes publiques associées c'est-à-dire les services de l'état, le SCoT ou encore le Département... Ces derniers ont invité la collectivité à la plus grande vigilance pour réduire l'étalement urbain !

De plus, en cours de procédure, le code de l'urbanisme a été ré-écrit ! Une nouvelle version est ainsi entrée en vigueur le 1er janvier 2016, visant à le moderniser et en particulier à simplifier l'écriture des règlements des PLU... La commune a donc opté pour cette nouvelle écriture ce qui a nécessité certaines adaptations.

Il avait également précisé qu'à compter du 1er janvier 2017, la compétence urbanisme serait transférée à la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême. Le Maire ne sera donc pas le signataire du Plan Local d'Urbanisme approuvé. La procédure se retrouvera alors dans les mains de la Communauté d'Agglomération.

Mme BALLIN a exposé ensuite le zonage de chaque secteur. Elle précise comment les choix ont été opérés rappelant les principes de base :

- Le classement en zone Naturelle de toutes les surfaces boisées, des pelouses calcicoles et des vallons humides car ils jouent un rôle dans le fonctionnement écologique du territoire. Le classement en Np secteur naturel protégé pour la Forêt de la Braconne qui intègre le réseau NATURA 2000.
- Le classement en zone Agricole des terres de culture et de tous les bâtiments à usage agricole
- Le ceinturage des constructions en zone Urbaine pour limiter l'étalement urbain
- Le maintien en zone Agricole et Naturelle des constructions d'habitations isolées et des écarts (de 3 à 5 constructions) ou des ensembles diffus et linéaires ne prenant pas la forme de véritables hameaux constitués. Ces constructions pourront néanmoins faire l'objet d'extensions et se construire des annexes.
- La création de secteur A Urbaniser sur les plus grands terrains nécessitant la réalisation de voie de desserte, des extensions de réseaux et sur lesquels des objectifs de densité sont fixés pour ne pas gaspiller l'espace.
- L'inventaire du patrimoine : de nombreux éléments ont été identifiés et pointés au plan de zonage ; Cela permet d'avoir connaissance de ces derniers et de leur état en 2017 et de sensibiliser la population de leur intérêt. Il s'agit à la fois d'éléments de petit patrimoine (puits, marres, portails...) et d'éléments bâtis (logis) ou encore de haies et d'arbres. Tous participent à l'identité de la commune

Le tout ne devait pas mobiliser plus de 18ha car le projet consiste à permettre la réalisation d'environ 180 logements soit 18 par an pour maintenir un potentiel de développement démographique à hauteur de 400 habitants d'ici 10 ans.

Suite à la présentation, Mme BALLIN invite l'assemblée à poser des questions. Ces dernières ne portent que sur des cas particuliers.

Elle informe la population de la suite de la procédure : L'arrêt puis la consultation de tous les services (état, chambre consulaires, région, département...) du passage devant la commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers... puis de l'enquête publique avant l'approbation finale du projet.

Les questions des habitants ont porté sur des cas particuliers et la suppression de zones à urbaniser. Mr Le Maire précise que le plan de zonage sera affiché en mairie dans les prochains jours et invite chacun à faire part de ses remarques et se tient disponible pour échanger avec les habitants qui le souhaitent.

On peut noter que la réunion publique a eu des échos dans la presse locale :



BRIE

Aurélie Ballin détaille les éléments du règlement du PLU. Photo CL.

Le plan de zonage du PLU expliqué aux propriétaires

Deuxième réunion publique et de débat sur le projet d'aménagement durable (Padd) du Plan local d'urbanisme (PLU) mercredi dernier dans la salle des fêtes de Brie. Plus de 100 Briands ont fait le déplacement. L'avancement du plan de zonage était au cœur du débat. Aurélie Ballin, du cabinet « Urban Hymn » chargé du dossier, a détaillé l'avancée de l'étude du pré-zonage et du règlement. Élaboration d'un document graphique présentant les différentes zones: naturelles, agricoles, urbaines et à urbaniser.

« Nous avons tenu compte des éléments de patrimoine architectural et végétal pour délimiter les zones urbaines du bourg; des villages anciens; des zones à dominance pavillonnaire; celles à vocation d'équipements ou économiques et enfin la zone de l'aérodrome », explique tout d'abord la technicienne.

« Il est impératif de lutter contre l'étalement urbain en se donnant les moyens d'accueillir environ 450 nouveaux habitants d'ici dix ans. Le projet prévoit la production globale de 180 logements sur des terrains de 1000 m² en moyenne. La priorité est de combler "les dents creuses" au cœur des zones déjà urbanisées », précise Aurélie Ballin.

Le plan et les documents seront consultables en mairie dans les prochains jours. « La municipalité souhaite assurer le dialogue avec les habitants dans le cadre de la concertation. Elle met à disposition un registre en mairie avec des documents consultables au fur et à mesure de l'étude. Cela permettra de faire part des remarques et observations sur ce dossier, souligne Michel Buisson, le maire de Brie, ce sont les partenaires institutionnels qui décident, on subit les contraintes. Le document collectif nous oblige ». En avril suivra une enquête publique qui finalisera le PLU.

15/10/2016

Réunions spécifiques avec les acteurs économiques du territoire

- **Réunion du 24 mai 2013 avec les agriculteurs.**

La commune de Brie a mené une concertation spécifique avec les agriculteurs du territoire, tout d'abord par le biais d'une réunion le 30 octobre 2014, en présence de la technicienne de la chambre d'agriculture, afin de prendre en compte leurs besoins spécifiques et leur exposer la procédure de PLU. Une seconde réunion a eu lieu le 14 novembre 2014, afin de réunir les exploitants qui n'auraient pas pu venir le 30 octobre.

Chaque agriculteurs et agricultrices exerçant sur la commune (terres cultivées et/ou siège d'exploitation) ainsi que l'ensemble des commerçants et artisans du territoire ont été invités personnellement à cette rencontre.

Copie des courriers adressés aux agriculteurs :

<p>Brie, le 14 octobre 2014</p> <p>Le Maire de Brie</p> <p>↓</p> <p>«Titre» «NOM_Prénom» «Adresse1» «Adresse2» «Ville»</p> <p>Nos Réf : VLMV/14.287.709.</p> <p>«Titre»,</p> <p>La commune de Brie est en cours de transformation de son POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme), conformément à la loi ALUR du 24 mars 2014.</p> <p>Nous comptons associer les habitants à cette révision et, bien évidemment, les exploitants agricoles de notre commune qui contribuent grandement à la préservation de nos paysages.</p> <p>Nous avons donc besoin de connaître vos éventuels projets pour l'avenir.</p> <p>Pour cela, nous vous invitons à remplir le questionnaire ci-joint et à le restituer à la mairie à l'occasion d'une réunion de rencontre avec tous les exploitants de la commune qui se tiendra</p> <p>le JEUDI 30 OCTOBRE 2014 à 9 h 30 à la mairie</p> <p>en présence du bureau d'études « UrbanHymos » qui a été missionné pour nous accompagner dans cette démarche.</p> <p>Ensemble, nous échangerons sur les enjeux du territoire, puis nous établirons un premier diagnostic agricole sur la base de ce questionnaire.</p> <p>Si vous ne pouvez être présent, nous vous invitons à restituer ce questionnaire le plus tôt possible à la mairie.</p> <p>Je vous remercie par avance et je vous prie de croire, «Titre», à l'expression de mes sentiments dévoués.</p> <p>Le Maire,</p> <p>Michel BUISSON</p>	<p>Brie, le 5 novembre 2014</p> <p>Le Maire de Brie</p> <p>↓</p> <p>«Titre» «NOM_Prénom» «Adresse1» «Adresse2» «Ville»</p> <p>Nos Réf : SP/14.309.1056.</p> <p>«Titre»,</p> <p>Comme évoqué dans un courrier précédent, la commune de Brie est en cours de transformation de son POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme), conformément à la loi ALUR du 24 mars 2014.</p> <p>Une erreur s'étant glissée dans la date de convocation pour la première réunion, nous vous invitons à nouveau pour une rencontre avec tous les exploitants de la commune :</p> <p>le vendredi 14 novembre 2014 à 11h à la mairie</p> <p>en présence du bureau d'études « UrbanHymos » qui a été missionné pour nous accompagner dans cette démarche.</p> <p>Les personnes présentes le jeudi 30 octobre, peuvent tout de même assister à cette réunion si elles le souhaitent.</p> <p>Si vous ne pouvez être présent, nous vous invitons à restituer le questionnaire qui était joint avec le premier courrier le plus tôt possible à la mairie.</p> <p>Je vous remercie par avance et je vous prie de croire, «Titre», à l'expression de mes sentiments dévoués.</p> <p>Le Maire,</p> <p>Michel BUISSON</p>
---	---

Au total, 12 agriculteurs et agricultrices ont répondu favorablement à l'invitation de la commune.

La réunion a permis de prendre en compte les évolutions d'activités de chacun et d'anticiper les éventuels projets dans le PLU et de présenter les impacts du PLU pour l'ensemble des acteurs.

Il a été également transmis un questionnaire en amont de cette rencontre afin d'élaborer un diagnostic agricole le plus exhaustif possible et prendre en compte les futurs projets et besoins des exploitants.

Le questionnaire (voir en annexe) a été transmis à l'ensemble des agriculteurs de la commune. 12 exploitants ont répondu à ce questionnaire.

Mise à disposition des documents du PLU au fur et à mesure de l'élaboration du PLU et mise en place d'un registre permettant au public de consigner ses observations

Un registre d'observations a été mis à disposition du public au secrétariat de la Mairie de Brie, dès décembre 2012 pour permettre au public de consigner les remarques et leurs demandes concernant la procédure d'élaboration du PLU.

Les documents du PLU, étaient consultables au fur et à mesure de l'avancée des travaux du Plan Local d'Urbanisme, notamment le PADD, le zonage, le règlement écrit...

La délibération faisant état de ce registre et de la mise à disposition des pièces était affichée en mairie. Ces éléments étaient également rappelés lors de chaque réunion publiques, des publications dans le journal local (voir Brie info plus haut) sur le site internet et lors de chaque appel ou demandes particulières reçues en mairie ou à l'agglomération de GrandAngoulême, (suite à la reprise de la procédure).

35 remarques ont été inscrites sur le registre auxquels il faut ajouter 49 courriers reçus par la collectivité.

Exemple de contributions au registre :

Je soussigné Christian BOURNO demeurant *
125 rue Guillaume BOUÉ 33400 TAULENCE
certifie être propriétaire d'un terrain
d'une superficie de 3700 m² lieu dit "chez
Garonne" 16540 Brie au lequel est édifiée
une maison d'habitation
de surface de 100 m² environ
(environ 1000 m²) en terrain à construire et
vous remercie de m'adresser une demande en
cas de besoin pour consulter le terrain dans
le PLU.
téléphone 06.63.31.33.73

Je soussigné Christian BRICHARD demeurant *
174 rue de la gare 16590 Brie certifie posséder une
parcelle Section H N° 776 "Les Grands champs" au lieu dit
du temple. J'ai vu le projet de zonage de cette parcelle
et donc de créer un lotissement car elle est classée en zone
UA de rapprochement, mais la création d'un lotissement
est impossible car l'alimentation électrique en base
tension est d'un coût prohibitif. En accord avec le
maire une solution est trouvée de ces deux terrains
en façade et un questionnaire de pose à l'usage
de l'édifice dans la conservation de cette parcelle
N° 776 Section H en terrain à construire uniquement
sur la surface de ces quatre parcelles dissimulées
cordialement

Le tableau ci-dessous identifie les demandes par typologie (*précision : certains courriers et remarques pouvaient contenir plusieurs demandes et plusieurs courriers ou remarques peuvent concerner la même demande*).

La majorité des demandes a portée sur le reclassement en terrains à construire ou le maintien par rapport au POS.

Types de demandes	Nombres
Demandes de classement en terrains constructible	66
Patrimoine	2
Suppression plan d'alignement	1
Possibilité de construire des annexes, extensions dans les fonds de jardins	2
Demande d'information (procédure, calendrier, documents)	4
Modification des EBC	1
Demandes de classement en zone inconstructible	2

Enfin, les habitants ont été informés de l'avancée du PLU très régulièrement dans le journal local Brie Infos comme en témoigne les publications de septembre, octobre 2015 et de septembre, octobre, novembre et décembre 2016 (voir plus haut).

Par ailleurs, les élus ont reçus spécifiquement les habitants qui le souhaitaient pour prendre en compte leurs remarques et demandes, expliquer les choix opérés et le détail de la procédure d'élaboration du PLU.

2. Le bilan qualitatif de la concertation

Réunions publiques	<p>2 réunions publiques se sont tenues durant la phase d'élaboration du PLU, une pour présenter le PADD, une pour présenter les avancées du zonage, des OAP, du règlement...</p> <p>Les deux réunions publiques ont permis d'accueillir entre 40 et 100 personnes, ce qui est positif globalement positif. Cela</p>
---------------------------	---

	<p>témoigne également de la bonne publicité de la commune auprès de ses habitants, notamment par le biais du Brie info.</p> <p>Cependant, l'attente des habitants lors de la première réunion était davantage portée sur les droits à construire individuel, davantage que sur les orientations générales de la commune sur les 10 ans à venir. Aucune question n'a portée sur les grandes orientations, ni sur un projet précis.</p> <p>La seconde réunion, davantage axée sur les traductions réglementaires du PLU a permis de répondre aux attentes des administrés. Malgré tout, peu de question furent posées sur des projets ou interrogations précises. Malgré tout la réduction des surfaces à construire a fait largement réagir les habitants.</p> <p>Mr Le Maire a notamment précisé que le zonage serait à disposition en mairie.</p> <p>Le bilan des deux réunions publiques est positif car il a permis d'informer assez largement la population. Les habitants ont pu se rendre en mairie pour évoquer des points spécifiques. Suite à la réunion publique et au passage de plusieurs habitants en mairie, la problématique de la construction d'annexes en fond de jardin s'est posée pour la collectivité. De même, des demandes particulières (registre et courriers) ont également mis l'accent sur cette problématique. Le projet de PLU a donc évolué sur ce point, avec la création d'un secteur spécifique Uj pour permettre aux habitants de faire évoluer leurs biens, tout en limitant l'étalement urbain et les constructions en second rideau dans les secteurs peu propice à ce type d'opération. Le bilan de la 2nde réunion publique est donc très positif sur ce point car les habitants, ayant pris connaissance des règles du PLU au cours de la réunion et ensuite en mairie, ont pu alerter les élus et la collectivité sur cette problématique, qui ont pu proposer une solution pour y répondre.</p>
<p>Mise à disposition d'un registre et des documents</p>	<p>Le bilan de la mise à disposition d'un registre est positif car 35 remarques y ont été inscrites.</p> <p>A ces remarques inscrites sur le registre, il convient d'ajouter 49 courriers qui sont parvenus à la collectivité (boite mail de la commune ou boite mail de l'agglomération : plui@grandangouleme.fr, qui permet de recueillir les questions d'urbanisme sur le territoire).</p> <p>Sur les 78 demandes, 66 concernent des demandes de reclassement de terrains en zones constructibles. L'ensemble des demandes a été examiné du point de vue de l'intérêt général et</p>

	<p>des contraintes réglementaires fixées par les différentes lois et le SCoT.</p> <p>2 demandes concernaient le classement d'une zone urbaine en zone UA de patrimoine pour prendre en considération l'histoire d'une construction. Dans un souci de cohérence dans le zonage, la construction a été classé en zone UB mais un élément de la construction a été identifié comme élément de patrimoine au plan de zonage (n°56).</p> <p>Plusieurs demandes (4) ont concernés des demandes d'information (procédure, calendrier) auxquelles la commune a pu répondre.</p> <p>1 courrier concernait la suppression de plans d'alignement, mais qui sont gérés par les services de l'Etat.</p> <p>2 demandes écrites ont concernés la constructibilité des annexes dans les fonds de jardins. Ces demandes associées à plusieurs remarques lors de la 2nd réunions publiques et de demandes à l'oral aux élus, ont permis de faire remonter cette préoccupation des habitants. Aussi, après réflexion et analyse de la problématique, la collectivité a fait le choix de classer les fonds de jardins en zone Uj pour permettre aux habitants la réalisation d'annexes, de piscine ou d'étendre les constructions existantes, tout en interdisant les nouvelles constructions pour éviter les constructions en second rideau, dans les secteurs où il ne s'avère pas propice de le permettre. La concertation aura permis de lever une problématique majeure pour les habitants et de trouver une réponse adéquate dans le PLU.</p> <p>2 demandes concernaient le classement ou le maintien en zone naturelle de parcelles. Elles ont été examinées en accord avec les objectifs de la commune en matière d'espace naturelle et dans l'intérêt général de la commune.</p> <p>Enfin, 1 demande concernait une modification des EBC, qui a été examinée en accord avec les objectifs de la commune.</p> <p>Par ailleurs, il convient d'indiquer que les élus ont reçu en mairie l'ensemble des habitants qui le souhaitent. Les élus ont conseillé aux habitants lors de ces rencontres d'écrire à la collectivité ou de transcrire leurs demandes sur le registre, si cela s'avérait nécessaire.</p>
<p>Rencontre des agriculteurs,</p>	<p>Les rencontres avec les agriculteurs ont permis de prendre contact avec des acteurs importants du territoire, de leur exposer l'outil que constitue le PLU et l'intérêt pour leur profession.</p>

<p>commerçants/artisans et questionnaire</p>	<p>Le taux de présence à la première réunion n'étant pas satisfaisant, la commune a souhaité organiser une seconde réunion. Aussi, la majorité des exploitants de la commune ont pu être rencontrés.</p> <p>Les deux rencontres ont permis de présenter le PLU et d'enrichir le diagnostic agricole, d'expliquer l'intérêt pour les exploitants de répondre au questionnaire qui leur avait été transmis.</p> <p>Concernant les réponses au questionnaire, 12 agriculteurs ont répondu (17 exploitations ont été recensés dans le rapport de présentation du PLU). Ces réponses ont permis d'enrichir le diagnostic économique et agricole, de prendre connaissance des futurs projets et ainsi d'ajuster le plan de zonage et le règlement écrit pour permettre la pérennité de ces exploitations et activités. Il a permis aussi d'identifier les bâtiments pouvant changer de destination au sein de l'espace agricole et d'enrichir la liste du petit patrimoine de la commune.</p> <p>Le bilan est donc très positif et ce moyen de concertation a été apprécié par les interlocuteurs.</p>
---	--

Brie, le 14 octobre 2014

Le Maire de Brie

à

«Titre» «NOM_Prénom»

«Adresse1»

«Adresse2»

«Ville»

Nos Réf :

VL/MV/14.287.709.

«Titre»,

La commune de Brie est en cours de transformation de son POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme), conformément à la loi ALUR du 24 mars 2014.

Nous comptons associer les habitants à cette révision et, bien évidemment, les exploitants agricoles de notre commune qui contribuent grandement à la préservation de nos paysages.

Nous avons donc besoin de connaître vos éventuels projets pour l'avenir.

Pour cela, nous vous invitons à remplir le questionnaire ci-joint et à le restituer à la mairie à l'occasion d'une réunion de rencontre avec tous les exploitants de la commune qui se tiendra

le JEUDI 30 OCTOBRE 2014 à 9 h 30 à la mairie

en présence du bureau d'études « UrbanHymns » qui a été missionné pour nous accompagner dans cette démarche.

Ensemble, nous échangerons sur les enjeux du territoire, puis nous établirons un premier diagnostic agricole sur la base de ce questionnaire.

Si vous ne pouvez être présent, nous vous invitons à restituer ce questionnaire le plus tôt possible à la mairie.

Je vous remercie par avance et je vous prie de croire, «Titre», à l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,

Michel BUISSON

Brie, le 5 novembre 2014

Le Maire de Brie

à

«Titre» «NOM_Prénom»
«Adresse1»
«Adresse2»
«Ville»

Nos Réf :
SP/14.309.1056.

«Titre»,

Comme évoqué dans un courrier précédent, la commune de Brie est en cours de transformation de son POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme), conformément à la loi ALUR du 24 mars 2014.

Une erreur s'étant glissée dans la date de convocation pour la première réunion, nous vous invitons à nouveau pour une rencontre avec tous les exploitants de la commune :

le vendredi 14 novembre 2014 à 11h à la mairie

en présence du bureau d'études « UrbanHymns » qui a été missionné pour nous accompagner dans cette démarche.

Les personnes présentes le jeudi 30 octobre, peuvent tout de même assister à cette réunion si elles le souhaitent.

Si vous ne pouvez être présent, nous vous invitons à restituer le questionnaire qui était joint avec le premier courrier le plus tôt possible à la mairie.

Je vous remercie par avance et je vous prie de croire, «Titre», à l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,

Michel BUISSON

Nous nous permettons de vous solliciter à l'occasion de la révision du document d'urbanisme de votre commune pour laquelle notre bureau d'études UrbanHymns a été missionné.

A cette occasion, nous devons réaliser un diagnostic agricole du territoire et étudier l'intégralité des projets. Nous sommes donc intéressés par vos établissements et vos éventuels besoins pour l'avenir.

Nous vous invitons à remplir ce questionnaire et à le restituer à la mairie à l'occasion d'une réunion de concertation avec les exploitants de la commune qui se tiendra le 30 octobre 2014 en mairie.

Si vous ne pouvez être présent, nous vous invitons à restituer ce questionnaire le plus tôt possible à la mairie.

Nous vous remercions par avance de votre attention.

1- NOM DE L'EXPLOITANT :

Age du chef d'exploitation :

Age des co-exploitants :

2- STATUT DE L'EXPLOITATION ET RAISON SOCIALE (cochez les cases correspondantes) :

- Société** (raison sociale ex GAEC DUPONT...) :
- Exploitation Individuelle**

- Propriétaire**
- Fermier**

3- LOCALISATION DU SIEGE D'EXPLOITATION SUR LA COMMUNE (adresse du siège d'exploitation, lieu dit, numéro de parcelle si possible) :

4- Quelle est votre SAU globale ?

5- Quelle est votre SAU sur la commune ?

6- TYPE DE PRODUCTION (cocher la case) + surface ou nombre de tête :

- Céréale :
- Elevage
 - Bovin (vaches allaitantes ou laitières ?) :
 - Caprin :
 - Ovin :
 - Ou autres (précisez) :
- Vigne :
- Exploitation forestière :

7- Votre exploitation est t'elle classée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ?

- OUI
- NON

8- Disposez-vous d'un Plan d'épandage (si possible nous transmettre les plans) ?

- OUI
- NON

9- Disposez-vous d'installations pour l'irrigation de vos terres proche des zones urbanisées (forage, canalisations...) ? si oui les localiser :

- OUI
- NON

10- Quelle est l'adresse de votre habitation ? :

Adresse :

- Il s'agit du siège
- Elle est Indissociable des bâtiments agricoles
- J'habite en retrait de l'exploitation dans un autre village de la commune
- J'habite sur une autre commune

11- Descriptif de vos bâtiments agricoles (à repérer sur l'extrait de cadastre avec sigle) :

- Vos bâtiments de stockage matériel : **SM**
- Vos bâtiments d'élevage (stabulations) : **E**
- Vos chais : **C**
- Vos paillés : **P**
- Votre habitation si elle est indissociable de votre exploitation : **H**

- Votre point de vente : **V**
- Votre gîte : **G**

12- Envisagez vous des travaux (extension, création de bâtiments ou installations...) à court ou moyen terme? si oui, repérer la location sur le plan de cadastre

- NON**
- OUI :**

13- Disposez-vous de terres ou bâtiments proposant des activités autres qu'agricoles ? Avez-vous des projets de ce type si oui lesquels (cochez et entourez la mention correspondante)?

- | | |
|---|-----------|
| <input type="checkbox"/> Gîte | En projet |
| <input type="checkbox"/> Camping à la ferme | En projet |
| <input type="checkbox"/> Location de salle | En projet |
| <input type="checkbox"/> Vente directe à la ferme | En projet |
| ... | |

14- Souhaiteriez vous changer la destination d'un de vos bâtiments agricoles pour de l'habitat ou de l'hébergement touristique (si oui, de quel bâtiment s'agit t'il /localisation/parcelle) ?

- NON**
- OUI :**

15- PERSPECTIVES D'AVENIR : Vos projets à court terme (cocher et entourer la mention) ?

- Poursuivre l'exploitation :**
 - ✓ Projet d'extension de bâtiments agricoles
 - ✓ Projet de construction de nouveaux bâtiments agricoles (lesquels :.....)
 - ✓ Projet de délocalisation
 - ✓ Diversification de l'activité
 - ✓ Projet de nouvelle habitation pour l'exploitant ou le coexploitant
 - ...

- Fin de l'exploitation :**
 - ✓ Départ en retraite
 - ✓ Reprise de l'exploitation par un des enfants

✓ Recherche d'un jeune exploitant pour reprise

✓

16- Les terres de la commune sont t'elles de qualité ? Comment les qualifieriez-vous sur le plan agronomique (moyen/bon/très bon) ? existe-t-il des obstacles à leur exploitation (risques, urbanisation...)?

17 - Pratiquez-vous l'élevage d'animaux domestiques (chiens...) ?

VOS REMARQUES ET QUESTIONS DIVERSES :



Infos

Décembre 2016

N° 338

MAIRIE

106 rue de la Mairie
Le Bourg
16590 BRIÉ

☎ 05 45 69 96 89

☎ 05 45 69 93 87

@mail : mairie@brie.fr

www.brie.fr



Horaires d'ouverture au public

Lundi, Vendredi : 9 h - 12 h / 13 h - 17 h

Mardi, Mercredi, Jeudi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h

Samedi : 9 h - 12 h

Michel BUISSON, Maire de Brié

06 08 53 38 71

michel.buisson@brie.fr

Date du dépôt des
articles pour le prochain
« Brié infos »

le 10 DÉCEMBRE 2017

adresse mail pour l'envoi des
documents

service-information@brie.fr

L'actualité par MAIL

Si vous souhaitez recevoir chaque semaine les infos de
votre commune par mail, contacter :

nathalie.dulais@brie.fr

Brié Infos, édité par la Mairie

Directeur publication : Michel BUISSON

Responsable publication : Nathalie DULAIS

Réalisation : Service administratif de la mairie

Impression : Imprimerie Valantin (l'Isle d'Espagnac)

Distribution : CDC « Braconne et Charente »



PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)



Dans le cadre de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, la surface des zones constructibles devant être considérablement réduite, une majeure partie de fonds de parcelles ou de parcelles actuellement constructibles sont susceptibles d'être déclassées.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter le projet de plan de zonage affiché en mairie jusqu'au **10 décembre 2016**



RESTOS DU CŒUR

Campagne d'hiver 2016 / 2017

Réouverture du centre de Gond-Pontouvre
- 219 route de Vars (entrée 1 rue Kléber) -

MARDI 22 NOVEMBRE 2016 à 14 h

Distributions et inscriptions : Tous les mardis 14 h / 16 h 30
Tous les jeudis : 9 h / 11 h 30 - 14 h / 16 h 30

IMPORTANT : Lors des permanences, **distribution** éventuelle selon arrivages (légumes, fruits, pain + ramasse)



BIBLIOTHÈQUE

VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2016 à 20h30 au CCAL

Représentation de **Pierre Dumousseau** qui rendra **hommage à Gaston Couté**, chansonnier et poète patoisant du XXe siècle.

Participation au chapeau



SAMEDI 17 DÉCEMBRE 2016 à 10h30

Heure du conte de Noël

Jennifer vous invite à sa dernière animation : jolies histoires, atelier et goûter seront de nouveau au rendez-vous.

Gratuit et ouvert à tous !

Inscription : 05 45 22 58 18 ou bibliotheque-de-brie@orange.fr

Fermeture de la bibliothèque à partir du **24 décembre 2016**
Reprise des activités le **6 janvier 2017** avec Carine et toute l'équipe



RECENSEMENT de la population



Le recensement de la population permet :

- de connaître le nombre de personnes habitant dans chaque commune
- de définir les moyens de fonctionnement des communes
- de prendre des décisions adaptées pour la collectivité.

C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Des agents recenseurs se présenteront chez vous

du **JEUDI 19 JANVIER**

au **SAMEDI 18 FEVRIER 2017**

Veillez leur réserver le meilleur accueil

**DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN**



Infos

Novembre 2016

N° 337

MAIRIE

106 rue de la Mairie
Le Bourg
16590 BRIE

☎ 05 45 69 96 89

☎ 05 45 69 93 87

@mail : mairie@brie.fr

www.brie.fr



Horaires d'ouverture au public

Lundi, Vendredi : 9 h - 12 h / 13 h - 17 h
Mardi, Mercredi, Jeudi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h
Samedi : 9 h - 12 h

Michel BUISSON, Maire de Brie
06 08 53 38 71
michel.buisson@brie.fr

Date du dépôt des articles pour le prochain « Brie infos »

le 10 NOVEMBRE 2016

adresse mail pour l'envoi des documents

service-information@brie.fr

L'actualité par MAIL

Si vous souhaitez recevoir chaque semaine les infos de votre commune par mail, contacter : nathalie.dulais@brie.fr

Brie Infos, édité par la Mairie
Directeur publication : Michel BUISSON
Responsable publication : Nathalie DULAIS
Réalisation : Service administratif de la mairie
Impression : Imprimerie Valantin (l'Isle d'Espagnac)
Distribution : CDC « Braconne et Charente »



PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)



Suite à la réunion publique du **mercredi 12 octobre dernier** à la salle des fêtes
le zonage sera affiché en mairie jusqu'au **30 novembre 2016**



RAMASSAGE DU PAPIER à l'école du Bourg OBJECTIF LA BOURBOULE

Tous les deux ans, les CM de l'école du Bourg partent en classe transplantée : ils iront à la Bourboule du 12 au 16 juin 2017.
Afin de réduire la part demandée à chaque famille, nous avons décidé d'organiser plusieurs actions qui devraient permettre de récupérer de l'argent.
Notamment la **récupération du papier et du carton**.

Une benne sera installée à cet effet au fond du parking de l'école, à chaque retour de vacances.

1ère benne : du JEUDI 3 au JEUDI 10 NOVEMBRE 2016.

Vous pouvez dès à présent conserver les vieux papiers



Dons pour
le Père Noël
des Restos du Cœur

Le Conseil Communal de Jeunes de Brie en partenariat avec le 515^{ème} régiment de train organise une

Collecte de jouets
et de vêtements enfants
(en bon état)

Samedi 5 novembre
De 10h à 16h
Parking de la Mairie

Redistribution par les « Restos du Cœur » pour que les enfants les plus démunis vivent un joyeux Noël
Soutien par un don



Le Conseil Communal de Jeunes
de Brie

en partenariat avec
le 515^{ème} Régiment du Train organise une



COLLECTE DE JOUETS ET DE VETEMENTS ENFANTS

(en bon état)

au profit des RESTO DU CŒUR

SAMEDI 5 NOVEMBRE 2016
de 10 h à 16 h / parking de la mairie

Redistribution par les « Restos du Cœur » pour que
les enfants les plus démunis vivent un joyeux Noël



« ARTS EN BRIE »

Section de Brie Loisirs et Culture

organise pour les enfants de Brie (6 à 16 ans),
deux ateliers de décorations de Noël,

SAMEDI 5 NOVEMBRE et SAMEDI 26 NOVEMBRE
de 14 h 30 à 17 h à la maison des associations

Réalisations de boules de Noël et de tableaux lumineux

Participation demandée : 5 €

Un goûter sera offert



**Attention, places limitées
à 15 enfants par atelier**

Inscription obligatoire au CCAL

(1er étage, accès par l'escalier extérieur)
les lundis, mardis de 14 h 30 à 18 h
et les mercredis à partir de 19 h 30.

Renseignements : Patricia Forgeueuf ☎ 05 45 65 93 15





Infos

Octobre 2016

N° 336

MAIRIE

106 rue de la Mairie
Le Bourg
16590 BRIE
☎ 05 45 69 96 89
☎ 05 45 69 93 87
✉ @mail : mairie@brie.fr
www.brie.fr



Horaires d'ouverture au public

Lundi, Vendredi : 9 h - 12 h / 13 h - 17 h
Mardi, Mercredi, Jeudi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h
Samedi : 9 h - 12 h

Michel BUISSON, Maire de Brié
06 08 53 38 71

Date du dépôt des articles pour le prochain « Brié infos »

le 10 OCTOBRE 2016
adresse mail pour l'envoi des documents
service-information@brie.fr

L'actualité par MAIL

Si vous souhaitez recevoir chaque semaine les infos de votre commune par mail, contacter : nathalie.dulais@brie.fr

Brié Infos, édité par la Mairie
Directeur publication : Michel BUISSON
Responsable publication : Nathalie DULAIS
Réalisation : Service administratif de la mairie
Impression : Imprimerie Valantin (l'Isle d'Espagnac)
Distribution : CDC « Braconnne et Charente »



PLAN LOCAL D'URBANISME



Une réunion publique de concertation se tiendra le

MERCREDI 12 OCTOBRE 2016 à 18 h 30
à la salle des fêtes



Ce sera l'occasion de vous présenter le projet de zonage et les grandes lignes du règlement.



INTERNET « TRÈS HAUT DÉBIT »

Après un retard de l'installation par les opérateurs, l'Internet « Très Haut débit » arrive progressivement dans les foyers.

Vous pouvez vérifier si votre ligne est activée, connaître la date d'activation et les opérateurs qui offrent un service très haut débit (VDSL2) sur le site www.degrouptest.com

Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre opérateur pour toutes les démarches à effectuer.

Collecte de cartons et papiers à l'école de la Prévôterie



La prochaine benne sera à l'angle du grand parking de l'école du LUNDI 3 au JEUDI 13 OCTOBRE 2016.

Nous vous rappelons que vous pouvez collecter : papiers, cartons (mis à plat), livres, magazines, publicités, journaux... (pas de sacs jaunes). N'y mettez aucun plastique, métal, bouteille plastique, etc !

Merci pour les enfants de l'école !



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES DE BRIÉ organise une

BOURSE AUX VÊTEMENTS

Adultes / enfants et jouets

DIMANCHE 9 OCTOBRE 2016

de 9 h à 13 h 30

Salle des Fêtes de Brié

Buvette et restauration sur place

Infos et réservation ☎ 06 32 83 62 99

2.50 € le mètre dans la salle / 2.00 € sous tivoili

Tables, chaises, boissons chaudes et viennoiseries offertes aux exposants



LES TALENTS BRIAUDS

Vous êtes Briauds et vous avez un « talent » artistique, une passion créative !

Faites-vous connaître avant le 7 OCTOBRE 2016

auprès de Nathalie Dulais ☎ 06 03 89 13 98
nathalie.dulais@brie.fr



Nous partagerons votre passion lors du week-end des « talents » Briauds les 18 et 19 FEVRIER 2017

JOURNÉE SOLIDARITÉ

La commission "Action sociale et solidarité" propose un **après-midi récréatif**

JEUDI 22 septembre 2016

à partir de 14 h à la salle des fêtes

Un goûter clôturera cet après-midi

Si vous avez un problème de mobilité, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie ☎ 05 45 69 96 89



PLAQUETTES D'INFORMATION

La commission « Action sociale et Solidarité » et le CCAS vous proposent des plaquettes sur les thèmes suivants :

- « L'aide aux personnes âgées pour le maintien à domicile »
- « Préparer et réussir sa retraite »
- « Recherche d'emploi »
- « Rupture de contrat et perte d'emploi »
- « Surendettement des particuliers : des solutions existent »
- « Pour saisir la justice, à qui s'adresser ? »
- « Le P'tit Coup de Pouce » pour vos études
- « Handicap info »
- « Les litiges de la consommation, les recours »

Ces brochures sont à disposition en mairie.

Atelier Aides aux devoirs

Cette année encore, la mairie de Brie met en place un atelier d'aides aux devoirs avec une priorité pour les élèves de 6^e qui habitent Brie.

Ces ateliers auront lieu **les lundis et jeudis de 17 h 30 à 18 h 30** à l'Accueil de Loisirs Adolescents de Brié.

Ils débuteront le **LUNDI 3 OCTOBRE**, au tarif de 1,02 € la séance.

Ils seront encadrés par Aurélie Dupuy, directrice pédagogique et animatrice de l'Accueil de Loisirs Adolescents.



Pour plus de renseignements, contactez

Séverine Joubert à la mairie de Brie

☎ 05 45 69 96 89 à partir du 8 octobre.

Accueil de Loisirs Adolescents de Brié

Exceptionnellement, le programme des vacances de Toussaint du Centre Ados ne paraîtra pas dans le Brie Infos.



Il sera disponible à partir du **29 septembre** : en mairie, sur le site Internet (ados.brie.fr) et envoyé par mail aux jeunes présents dans nos listing.

Pour tous renseignements, contactez Aurélie (à partir du 28 septembre) ☎ 05 45 69 24 37 ou ☎ 06 82 44 16 23

INSCRIPTIONS à partir du **mercredi 5 octobre à 9 h.**

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes nés en **SEPTEMBRE 2000** sont priés de se présenter à la mairie, munis du livret de famille, en vue du recensement militaire, le mois même de leurs 16 ans, aussitôt après leur date d'anniversaire.



Le Plan Local d'Urbanisme de Brié (PLU)

Le PLU est un document de planification qui définit le projet de territoire de la commune ; les grandes orientations pour demain en matière d'habitat, d'environnement, de développement économique ou encore de déplacements.

Le PLU est également un outil réglementaire qui fixe les règles d'utilisation du sol (où construire ? pour quels types de constructions ? quels sont les sites protégés ?...).

Il remplace ainsi le Plan d'Occupation des Sols adopté en 2000.

Afin de mener à bien cette démarche, l'équipe municipale, après une mise en concurrence, a choisi le bureau d'études URBANHymns.

Son rôle consiste à réaliser les études et assurer le bon déroulement de la procédure : le diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement et le zonage suivi de la consultation des services et de l'enquête publique. La municipalité, qui souhaite assurer le dialogue avec les habitants dans le cadre de la concertation, **met à votre disposition un registre en mairie avec des documents consultables au fur et à mesure de l'étude.**

Cela vous permettra de faire part de vos remarques et observations sur ce dossier.



Réunion publique de concertation

MERCREDI 12 OCTOBRE 2016 à 18h30

à la salle des fêtes

Ce sera l'occasion de vous présenter le projet de zonage et des grandes lignes du règlement.

REPAS DE QUARTIER

Aux habitants du Lotissement Champ Pradaud, Route de la Prévoterie, Rue du stade, Chemin de la Cure

Notre repas de quartier se déroulera le **Dimanche 25 septembre 2016** à partir de 12 h salle des associations, sans participation financière.

Nous partagerons les plats salés et sucrés, salades, gâteaux, boissons, apéritifs tirés des paniers de chacun.

Prévoir ses assiettes, couverts, verres... et aussi si on veut des jeux, boules etc....

C'est toujours un bon moment de convivialité, bienvenue à tous... !



RESEAU VERT

ATTENTION à compter du **1er septembre 2016** certains horaires peuvent être modifiés.

<http://www.citram-charente.fr/upload/lignes/RVA.pdf>



Infos

Octobre 2015

N° 324

MAIRIE

106 rue de la Mairie

Le Bourg

16590 BRIE

☎ 05 45 69 96 89

☎ 05 45 69 93 87

@mail : mairie@brie.fr

www.brie.fr



Horaires d'ouverture au public

Lundi, Vendredi : 9 h - 12 h / 13 h - 17 h

Mardi, Mercredi, Jeudi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h

Samedi : 9 h - 12 h

Date du dépôt des articles pour le prochain « Brie infos »

Jeudi 15 octobre 2015

adresse mail pour l'envoi des documents

service-information@brie.fr

Brie Infos, édité par la Mairie

Directeur publication : Michel BUISSON

Responsable publication : Nathalie DULAIS

Réalisation : service administratif de la mairie

Impression : Imprimerie Gestraud—St projet

Distribution : CDC « Braconnes et Charente »

L'actualité par MAIL

Si vous souhaitez recevoir chaque semaine les infos de votre commune par mail, contacter :

nathalie.dulais@brie.fr

L'info quotidienne :

<http://brie.blogs.charentelibre.fr/>



PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)



Nous vous rappelons l'invitation à participer à la première réunion publique de concertation qui se tiendra le

JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2015 à 18 h 30

à la salle des fêtes

Ce sera l'occasion de vous présenter les enjeux du passage du PLU et le projet de territoire de la commune.



Une seconde réunion suivra et aura pour objet la présentation du zonage et des grandes lignes du règlement.



ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS

Exceptionnellement, le programme des vacances de Toussaint du Centre Ados ne paraîtra pas dans le Brie Infos.

Il sera disponible à partir du 24 septembre :

- en mairie, sur le site Internet « ados.brie.fr » et envoyé par mail aux jeunes présents dans nos listing.

Pour tous renseignements :

Contacteur Aurélie (à partir du 14 septembre) au 05 45 69 24 37 ou 06 82 44 16 23

INSCRIPTIONS à partir du : LUNDI 5 OCTOBRE à 13 h 30



L'ACCUEIL DE LOISIRS « SAFABRIE »

ouvrira ses portes pendant les VACANCES D'AUTOMNE 2015 aux enfants de 3 à 12 ans.

Projet d'animation 2015 - 2016

Vacances d'automne : peuples d'Asie et d'Océanie (Nagas, Gonds, Dongrias, Bondas, Gadabas...)

Inscriptions : du 28 SEPTEMBRE au 2 OCTOBRE 2015 au bureau d'accueil de Safabrie.

« Rendez-vous en terres inconnues »

Les enfants découvriront des peuples qui vivent en petit nombre ainsi que leurs habitudes de vie quotidienne, leurs environnements, leurs consommations, leurs éducations...

Nous rappelons que:

- pour les petites vacances, les inscriptions se font sur des journées entières,
- aucune réservation ne sera faite par téléphone mais elles se feront sur place,
- au-delà de cette date, les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles.

Plus de renseignements au 05 45 69 95 77





Le Plan Local d'Urbanisme de Brie (PLU)



Le PLU est un document de planification qui définit le projet de territoire de la commune ; les grandes orientations pour demain en matière d'habitat, d'environnement, de développement économique ou encore de déplacements.

Le PLU est également un outil réglementaire qui fixe les règles d'utilisation du sol (où construire ? pour quels types de constructions ? quels sont les sites protégés ?....).

Il remplace ainsi le Plan d'Occupation des Sols adopté en 2000.

Afin de mener à bien cette démarche, l'équipe municipale, après une mise en concurrence, a choisi le bureau d'études URBANhymns. Son rôle consiste à réaliser les études et assurer le bon déroulement de la procédure : le diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durables, le règlement et le zonage suivi de la consultation des services et de l'enquête publique (courant 2016).

Il s'agit d'un grand chantier entamé en 2014 qui était devenu nécessaire pour prendre en compte à la fois l'évolution du contexte communal et local avec notamment l'approbation du schéma de cohérence territoriale de l'Angoumois et surtout du contexte législatif (NATURA 2000, Grenelle de l'environnement, Loi ALUR...).

La municipalité, qui souhaite assurer le dialogue avec les habitants dans le cadre de la concertation, **met à votre disposition un registre en mairie avec des documents consultables au fur et à mesure de l'étude.**

Cela vous permettra de faire part de vos remarques et observations sur ce dossier.



En outre elle vous invite à participer aux réunions publiques de concertation. La première se tiendra le

JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2015 à 18h30
à la salle des fêtes

Ce sera l'occasion de vous présenter les enjeux du passage du PLU et le projet de territoire de la commune.

INAUGURATION **de l'espace modulaire de l'école de** **la Prévôterie**

VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2015
sur place à partir de 17 h 30 pour la

visite des nouveaux locaux

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie à partir de 18 h 30



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes nés en **SEPTEMBRE 1999** sont priés de se présenter à la mairie, munis du livret de famille, en vue du recensement militaire, le mois même de leurs 16 ans, aussitôt après leur date d'anniversaire.

INSCRIPTION LISTE ÉLECTORALE

Pour permettre aux personnes, non inscrites ou ayant changé de domicile et remplissant les conditions nécessaires, de pouvoir voter lors des :

Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015,

Une révision exceptionnelle des listes électorales est prévue. Vous pouvez, en présentant une pièce d'identité et un justificatif de domicile, demander votre inscription à la Mairie aux horaires habituels d'ouverture, jusqu'au

MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2015 inclus

Vous pouvez également, effectuer votre inscription en ligne :

<https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>



Aurélie Ballin détaille les éléments du règlement du PLU.

Photo CL

Le plan de zonage du PLU expliqué aux propriétaires

Deuxième réunion publique et de débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (Padd) du Plan local d'urbanisme (PLU) mercredi dernier dans la salle des fêtes de Brie. Plus de 100 Briards ont fait le déplacement. L'avancement du plan de zonage était au cœur du débat. Aurélie Ballin, du cabinet «Urban Hym» chargé du dossier, a détaillé l'avancée de l'étude du pré-zonage et du règlement. Élaboration d'un document graphique présentant les différentes zones: naturelles, agricoles, urbaines et à urbaniser.

«Nous avons tenu compte des éléments de patrimoine architectural et végétal pour délimiter les zones urbaines du bourg; des villages anciens; des zones à dominance pavillonnaire; celles à vocation d'équipements ou économiques et enfin la zone de l'aérodrome», explique tout d'abord la technicienne. «Il est impératif de lutter contre

l'étalement urbain en se donnant les moyens d'accueillir environ 450 nouveaux habitants d'ici dix ans. Le projet prévoit la production globale de 180 logements sur des terrains de 1000 m² en moyenne. La priorité est de combler "les dents creuses" au cœur des zones déjà urbanisées», précise Aurélie Ballin.

Le plan et les documents seront consultables en mairie dans les prochains jours. «La municipalité souhaite assurer le dialogue avec les habitants dans le cadre de la concertation. Elle met à disposition un registre en mairie avec des documents consultables au fur et à mesure de l'étude. Cela permettra de faire part des remarques et observations sur ce dossier, souligne Michel Buisson, le maire de Brie, ce sont les partenaires institutionnels qui décident, on subit les contraintes. Le document collectif nous oblige». En avril suivra une enquête publique qui finalisera le PLU.

15/10/2016